

Bonjour,

Je vous prie de trouver ci-dessous le dossier de consultation de l'acheteur Ecole de Saint-Perdon situé sur la commune de ST PERDON.

Article 1 : Objet de la consultation

La présente consultation concerne la fourniture de denrées alimentaires.

Type de Marché :

Marché de fournitures

Procédure et forme de marché :

Les prestations feront l'objet d'un marché passé en procédure adaptée, conformément à l'article R2123-1 du code de la commande publique.

Les candidats sont informés que le pouvoir adjudicateur peut, à tout moment, ne pas donner suite à la consultation pour motifs d'intérêt général.

Les produits demandés :

- Produit n°1 Carotte 5Kg (réponse le 30/09/2026 au plus tard) – Livraison le : 07/10/2026 - 7 jours de délai de livraison
- Produit n°2 Céleri branche 2Kg (réponse le 30/09/2026 au plus tard) – Livraison le : 07/10/2026 - 7 jours de délai de livraison
- Produit n°3 Chou 4Unité(s) (réponse le 30/09/2026 au plus tard) – Livraison le : 07/10/2026 - 7 jours de délai de livraison
- Produit n°4 Navet 4Kg (réponse le 30/09/2026 au plus tard) – Livraison le : 07/10/2026 - 7 jours de délai de livraison
- Produit n°5 Poireau 4Kg (réponse le 30/09/2026 au plus tard) – Livraison le : 07/10/2026 - 7 jours de délai de livraison
- Produit n°6 Pomme de terre 25Kg (réponse le 30/09/2026 au plus tard) – Livraison le : 07/10/2026 - 7 jours de délai de livraison

Modalités de livraison :

La livraison aura lieu selon les modalités décrites ci-après : Livraison à Saint-Perdon du lundi au vendredi de 7h30 à 14h.
Ou à la cuisine centrale de Mont-de-Marsan (283 rue de la ferme du Conte) entre 7h et 12h. (Contacter Félix Cazenaves au 0629157107 ou felix.cazenaves@montdemarsan-agglo.fr)

Date limite de remise des offres :

30/09/2026, à minuit.

Article 2 : Jugement des offres

Ce jugement sera exécuté dans les conditions prévues à l'article R 2152-7 du code de la commande publique.

Le Pouvoir Adjudicateur choisit l'offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération conformément aux règles qui régissent cette forme de consultation.

Les critères retenus pour le jugement des offres seront les suivants :

- Prix (en € HT au kilo ou unitaire) – 40%
- Performances matière d'approvisionnement direct (0 ou 1 intermédiaire) (0 intermédiaire correspondant à la meilleure note) – 35%
- Qualité du produit (fraicheur) (Délai le plus court entre la date de récolte et la date de livraison) – 25%

Pour répondre à ce marché, il vous est demandé de bien vouloir remplir le formulaire suivant :

Lien vers formulaire de réponse de la consultation

Elimination des offres :

- Toute offre remise hors délai sera éliminée.
- Les candidats n'ayant pas fourni l'ensemble des déclarations, certificats ou attestations demandés, dûment remplis et signés.

Coordonnées de l'acheteur :

- Ecole de Saint-Perdon
- Charles Dayot
- 84 avenue de la Chalosse
- 40090 ST PERDON
- Responsable des achats : Félix Cazenaves
- Téléphone : 05 58 75 80 00
- Courriel : stephane.lockaert@montdemarsan-agglo.fr

Recours

En cas de difficultés sur l'interprétation ou l'exécution des dispositions ci-dessus, les parties essaieront de régler à l'amiable des litiges pouvant s'élever entre elles.

Toutefois, dans l'hypothèse où un accord ne pourrait intervenir, il est fait attribution de juridiction au tribunal administratif :

Tribunal Administratif de Pau